

République Française  
Département : LOT  
Arrondissement : Gourdon  
MEYRONNE - Commune

## Procès verbal

Le jeudi 14 novembre 2024 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean-Luc BALADRE.

Secrétaire de la séance : Martine PERIE

**Présents** : Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Annie CAVIER, Maxime DELCAYRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE, Didier TAMAGNAUD, Isabelle TOULZAC

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Pascal LEFEVRE

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
  - Approbation du procès verbal du 19 septembre
  - Délibération suppression et création poste agent technique territorial
  - Délibération de la journée de solidarité
  - Délibération des tarifs 2025
  - Délibération des loyers (Apt mairie, école et maison du Suquet)
  - Décision modificative assainissement pour achat d'une pompe du Barry
  - Délibération portant adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion du lot (CDG46)
  - Divers :
- document unique  
-aménagement arrêt de bus

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 avec la présence de la secrétaire de Mairie Mélanie MARTIN.

### Désignation Secrétaire de séance :

Mme Martine Périé est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Approbation du Procès-verbal du 19/09/2024 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Procès-Verbal de la précédente séance et le met à l'approbation.

Le présent Procès-verbal est approuvé à la majorité des membres présents.

**Délibération suppression et création d'un poste d'agent technique :**

Compte tenu des besoins de la collectivité et après avis favorable du comité social territorial (CST) du centre de gestion, le Maire propose au conseil syndical la suppression du poste à 15h/semaine d'adjoint technique principal 2ème classe catégorie C à temps non complet et création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe catégorie C à temps non complet soit 20h/semaine au 1er janvier 2025.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal vote à la majorité des membres présents.

**Délibération de la journée de solidarité :**

La journée de solidarité est une journée travaillée et non rémunérée suite à la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

*Suite à l'avis favorable du comité social territorial du 8 octobre 2024 du centre de gestion, la proposition est mis au vote.*

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal à la majorité des membres présents, décide de proratiser au temps travaillé comme suit :

FONCTION	POSTE	NBR HEURES/SEMAINE	CALCUL JOURNEE SOLIDARITE	TYPE DE RECUPERATION TRAVAILLE
ADJOINT TECHNIQUE	MENAGE	4H/SEMMAINE	1H	SUR JOUR TRAVAILLE
ADJOINT TECHNIQUE	CANTONNIER	20H/SEMAINE	4H	A REPROGRAMMER SUR UNE DEMI JOURNEE
ADJOINT ADMINISTRATIF	SECRETAIRE DE MAIRIE	20H/SEMAINE	4H	RECUPERE SUR UN DES CONSEILS MUNICIPAUX

### Délibérations des tarifs 2025:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs à compter du 1er janvier 2025 :

• pour le Cimetière (liste ci-dessous pour trente ans):

Concessions 2 M : 60 €

Concessions 4 M : 120 €

Case Columbarium : 500 €

Caveau Communal : gratuit 2 mois puis 8.00 € / jour

• pour l'assainissement :

Forfait : 130 € H.T.

M3 : 0.60 € H.T

Participation Assainissement Collectif : 1 200 € T.T.C

Forfait assainissement ( Puits et agriculteur) : 30m<sup>3</sup>/pers à l'année

• la Salle des Fêtes :

-Habitants Commune journée avec ou sans chauffage : 100 €

-Réunions extérieurs Commune journée avec ou sans chauffage : 160 €

-Réveillons : 150 €

-Activités à but lucratif avec sans chauffage : le tarif sera établi en fonction du projet

### Délibération des loyers au 1er janvier 2025 :

-Appartement Maire (80m<sup>2</sup>)

Suite à la réfection de l'appartement, le conseil Municipal décide de l'augmenter sur la base de l'indice de référence des loyers le taux d'augmentation est de 3.50%. Le loyer actuel est de 365,69 euros et il s'élèvera à 378.69 euros/mois à compter du 1er janvier 2025

-Appartement Ecole (49m<sup>2</sup>)

Le conseil Municipal décide de l'augmenter de 2% seulement car non isolé au niveau du grenier . Le loyer actuel étant de 429.39 euros, il s'élèvera à 437,98 euros au 1er janvier 2025.

-Maison du Suquet

Vu la vétusté du bâtiment le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation. Le loyer restera à 457.03 euros

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal adopte ces décisions à la majorité des membres

présents.

**Décision modificative assainissement pour l'achat d'une pompe :**

*Le budget assainissement n'étant pas suffisamment crédité , il est décidé de faire un transfert de 3000 euros sur le compte emprunt vers le compte 21562. Voir tableau ci-dessous :*

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
1641 - 0	Emprunts en euros	0	-3 000
21562 - 17	Service d'assainissement	0	3 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à la majorité des membres présents.

**Délibération portant adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion 46 :**

**Monsieur le Maire expose :**

Les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

A l'issue d'une procédure de consultation, le centre de gestion du Lot (CDG46) a souscrit une convention de participation, pour le risque « prévoyance », auprès de COLLECTEAM-ALLIANZ pour une durée de six (6) ans. Cette convention prendra effet le 1er janvier 2025, pour se terminer le 31 décembre 2031.

Les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG46 peuvent désormais adhérer à la convention de participation, sur délibération de leur assemblée délibérante.

Cette adhésion permettra aux agents qui le souhaitent de souscrire une couverture en prévoyance dans le cadre de ladite convention de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur à fixer et à acquitter mensuellement lors de la paie.

Enfin, le conseil doit également fixer le montant de la participation versée aux agents et se prononcer sur les modalités de son versement.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents :*

**-d'adhérer** à la convention de participation portée par le centre de gestion 46 (CGD46) pour le risque prévoyance attribué à Collecteam-Allianz. Celle-ci prend effet au 1er janvier 2025.

**-d'autoriser** le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant.

**-de fixer** la participation de l'employeur à 7€/mois et par agent.

#### **Délibération pour créances éteintes :**

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables sur le budget assainissement.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : **503,57€**

**Le conseil municipal décide à la majorité des membres présents d'éteindre les créances.**

#### **Virement de crédit pour l'amende de police:**

Le maire informe qu'un virement de crédit a du être fait pour pouvoir encaisser l'amende de police correspondant au futur travaux de sécurisation du ramassage scolaire, la mairie en étant éligible.

Le montant de cette dotation s'élève à 8 747,56€.

### Aménagement arrêt de bus scolaire :

Après sollicitation et concertation avec le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'ingénierie du lot (SDAIL) pour sécuriser l'arrêt de bus scolaire et la traversée piétonne et visite des lieux ,il nous propose 3 études.

Actuellement , il existe un arrêt de bus en encoche dans le sens Meyronne-Souillac pour le matin, qui ne pose aucun problème. Dans le sens inverse pour la dépose du soir, il n'y a aucun aménagement visant à sécuriser les scolaires de retour dans le centre bourg. Ils sont actuellement déposés sur le bord de la voie.

Il existe de la part et d'autre de la zone, des traversées piétonnes. Toutefois, elle ne sont pas judicieusement placées et ne sont donc que très peu utilisées.

#### Les trois études sont les suivantes :

1. *Aménagement permettant de faciliter l'arrêt du car de transport en pleine voie tout en permettant une dépose sécurisée des scolaires : meilleure visibilité, arrêt du bus matérialisé, signalisation horizontale...*

**Estimation financière 12 000€ HT**

2. *Ouverture d'une zone de retournement au niveau du monument aux morts*

**Estimation financière 15 000€ HT**

3. *Aménagement d'une parcelle communale en parking avec sécurisation du cheminement piéton vers le centre du village.*

**Estimation financière 46 000€ HT**

*Après longue concertation, le Conseil Municipal n'a pris aucune décision. L'étude est toujours en cours.*

### Questions diverses :

-Réunion de la Fédération Départementale d'électricité (FDEL) le 5 novembre 2024 à FIGEAC . Alain LONGÉ nous indique que les communes peuvent bénéficier d'une aide à pour le changement des têtes d'éclairages publics par des ampoules LEDS (support + ampoules).

La secrétaire est chargée de se mettre en contact avec Monsieur Thibault LEFEVRE afin de lancer une étude sur la faisabilité de ce projet.

-Réunion du SYDED le 13 novembre 2024 à LANZAC. Alain LONGÉ étant référent pour la commune de Meyronne fait un résumé au Conseil Municipal. Cette rencontre a pour but d'informer et mettre en action des solutions :

- Fin de la mise en déchetterie des déchets:
  - Tontes : laisser l'herbe ou utiliser le mulching (une technique de tonte sans ramassage de l'herbe)
  - Feuilles mortes : paillage ou compostage
- Accès aux déchetteries :
  - Mise en place de badge équipé de QR code afin de mieux contrôler les accès aux déchetteries et maîtriser les dépôts.
  - Fin de 2024 pour les professionnels (payant début 2025)
  - Début 2025 pour les particuliers 20 passages gratuits par an

Alain propose l'installation d'un composteur collectif près de la salle des fêtes. Elle se justifie par les différentes activités organisées sur la commune ( fêtes, trail, différents repas, location la salle...) Il est gratuit pour les communes.

-Réunion de la Défense le 13 novembre à MARTEL. Alain LONGÉ référent fait un compte rendu des points évoqués :

- Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) : rappeler aux citoyens de - 17ans de se faire recenser pour la journée de citoyenneté.
- Plan communal de sauvegarde (PCS) : possibilité de se faire accompagner lors de la création du PCS par les services de la préfecture.

Notre Plan élaboré par Pascal LEFEVRE est en cours de finalisation.

-Arrêt du réseau cuivre en 2027.

Suite à la réunion d'All fibre (Aveyron/Lot/Lozère), il s'avère qu'un certain nombre d'habitants de Meyronne ne sont pas raccordés au réseau fibre et donc risquent d'être pénalisés par l'arrêt du réseau cuivre.

Mr PICARD représentant d'Allfibre propose que la commune envoie un courrier à ses habitants ou organise une réunion publique pour les informer des démarches à suivre.

-Illumination de Noël.

Il est proposé le 23 novembre à 9h pour installer les illuminations.

-Problème de mousse dans les rues du Barry. Il convient de faire intervenir la balayeuse ou de mettre un produit pour nettoyer.

-Problème sur la D15. Suite à un accident survenu fin octobre sur la D15 et dans le centre route de

Montvalent, il est proposer de voir avec le département pour installer un panneau interdisant de tourner à gauche en sortant de la route de Montvalent.

Après un dernier tour, la séance est levée à minuit.

Jean-Luc BALADRE  
Président de séance



Martine PERIE  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, written in a cursive style, positioned to the right of the text identifying Martine Perie as the secretary of the meeting.